

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI - KBI AQUA ISR

Classe O - Code ISIN : (C) FR0013385341

OPCVM de droit français géré par Amundi Asset Management, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions internationales

En souscrivant à AMUNDI - KBI AQUA ISR - O, vous investissez dans un fonds exposé aux actions de sociétés internationales appartenant au secteur de l'eau.

L'objectif de gestion du fonds est d'obtenir une performance annualisée supérieure à celle des marchés actions internationaux, sur la durée de placement recommandée, par une gestion centrée sur les sociétés internationales exposées au secteur de l'eau, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Compte tenu de la thématique spécifique de la gestion, la performance du fonds ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent. Toutefois, à titre indicatif, la performance du fonds pourra être comparée a posteriori à celle du MSCI All Country World (en euro, converti du dollar USD, dividendes net réinvestis). Cet indice actions est représentatif des plus grandes capitalisations de toutes les places boursières mondiales, développées et émergentes.

Le fonds applique une approche thématique durable axée sur l'eau en investissant dans des entreprises qui apportent des solutions à la pénurie d'eau. Les sociétés composant cet univers d'investissement offrent des produits et services liés aux activités du secteur de l'eau. Ainsi, ces sociétés interviennent sur toute la chaîne de création de valeur de l'eau, et notamment dans les secteurs des Infrastructures (tels que le matériel d'irrigation), de la Technologie (tels que le traitement de l'eau) ou des Services aux collectivités (tels que la distribution de l'eau).

Les entreprises incluses dans l'univers d'investissement peuvent avoir d'autres activités commerciales qui ne sont pas liées à l'eau. Afin de limiter les risques d'exposition aux secteurs controversés, le fonds applique la politique d'exclusion d'Amundi mentionnée ci-dessous ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Le portefeuille cible sera composé de 30 à 60 valeurs dont le nombre pourra évoluer en fonction de l'appréciation et des convictions de l'équipe de gestion. Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des entreprises de l'univers d'investissement selon une analyse financière et extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance). Sont par exemple généralement pris en considération les critères ESG suivants :

- Gouvernance : la représentation des intérêts des actionnaires au conseil d'administration ; la composition du conseil d'administration et sa gouvernance

- Environnement & Social : les solutions apportées par les produits et services pour soutenir des objectifs environnementaux et sociaux à long terme ; la divulgation de caractéristiques E&S

L'analyse extra-financière aboutit à un score ESG allant de 0 (moins bon score) à 10 (meilleur score). Au moins 90% des titres en portefeuille ont un score ESG.

Par ailleurs, le fonds pratique une approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur.

L'univers d'investissement est réduit d'au moins 20% sur la base de critères extra-financiers.

En outre, une politique d'engagement actif est menée afin de promouvoir les discussions avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.

Le fonds bénéficie du label ISR.

Le fonds pourra être exposé entre 80% et 120% de son actif net en actions, en pratique le fonds aura vocation à être exposé jusqu'à 100% de son actif net en actions internationales. Ces actions seront émises par des sociétés de toutes tailles de capitalisation et de toutes zones géographiques, dont des sociétés ayant leur siège social dans un pays émergent dans une limite de 30% de l'actif net. Le fonds sera exposé au risque de change.

Le fonds pourra également s'exposer, jusqu'à 20% de son actif net, à des instruments du marché monétaire.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit Règlement Disclosure »)).

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

à risque plus faible, à risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque du marché des actions internationales sur lequel il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- **Risque de liquidité** : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- **Risque de contrepartie** : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- **L'utilisation de produits complexes** tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|--|--|
| Frais d'entrée | 5,00 % |
| Frais de sortie | Néant |
| Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie). | |
| Frais prélevés par le FCP sur une année | |
| Frais courants | 0,50 % de l'actif net moyen |
| Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances | |
| Commission de performance | 20 % annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence Aucune commission n'a été prélevée au titre de l'exercice précédent |

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 mars 2022. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

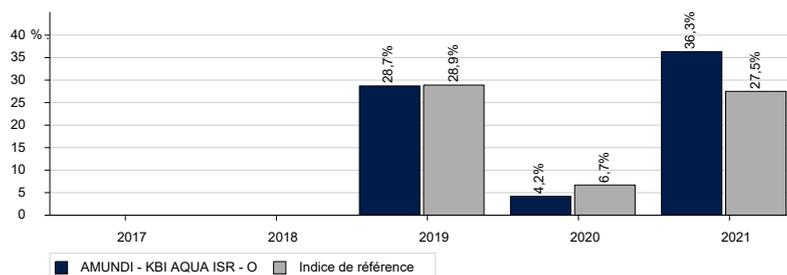
Le calcul de la commission de surperformance s'applique à chaque date d'établissement de la valeur liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « **frais et commissions** » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Performances passées



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le fonds.

Le fonds a été créé le 16 décembre 2016 et sa classe O le 7 décembre 2018.

La devise de référence est l'euro (EUR).

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.

Informations supplémentaires relatives à l'OPCVM :

Le dernier prospectus et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci.

Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, sur son site internet www.amundi.com, sur les sites internet des établissements commercialisateurs, et publiée dans plusieurs quotidiens nationaux et régionaux ainsi que dans des périodiques.

Fiscalité :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Responsabilité :

La responsabilité de Amundi Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

L'OPCVM propose d'autres parts ou actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion Amundi Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28 juillet 2022.